



Description de programme

***PROMOUVOIR L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE
SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE***

1125, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K1S 5B6

Tél. : (613) 520-2600, poste1588

Télec. : (613) 529-3561

Courriel : estier@carleton.ca

Site web : www.carleton.ca/cedtap

Le PATDEC II comporte deux principales composantes de programme : Le renforcement communautaire et le renforcement sectoriel

Renforcement communautaire

Objectif

- Le PATDEC a pour objectif de démontrer que le développement économique communautaire constitue une stratégie économique viable pour rétablir le bien-être économique et social dans les collectivités qui font face à des situations économiques difficiles.
- Notre but principal est de fournir à ces collectivités l'assistance technique appropriée et de contribuer ainsi au succès de leurs initiatives.
- Nous espérons que l'assistance technique fournie par notre entremise contribuera de façon significative au dynamisme et à la réussite des organismes de DEC au Canada.
- Le PATDEC cherche à soutenir des initiatives communautaires susceptibles d'avoir des répercussions importantes en offrant des programmes, des services et des produits innovateurs et à valeur ajoutée aux collectivités qu'elles servent. Il peut s'agir de collectivités géographiques ou de communautés d'intérêts.

En ce qui a trait au renforcement communautaire, le PATDEC offre deux volets de programme : **l'innovation et l'engagement**

* Veuillez noter que les dates-limites pour les demandes ne s'appliquent pas à deux programmes: **Programmes d'Échanges et de Technologie d'information et de communication** *

L'innovation

Le volet innovation sera axée sur la fourniture d'une assistance technique efficace aux **ODEC bien établis**. La priorité de ce volet sera de soutenir des organismes à haut rendement dont les perspectives d'obtenir des résultats positifs grâce à l'intervention d'AT du PATDEC sont optimales.

Le volet innovation met l'accent sur les trois stratégies de programme suivantes :

- 1. fourniture d'assistance technique;**
- 2. apprentissage ciblé pour l'innovation;**
- 3. perfectionnement technologique.**

L'engagement

Le volet engagement est conçu expressément pour les **Organismes communautaires (OC)** qui s'engagent dans des activités de DEC. Ce volet comporte quatre sous-volets : le mentorat et l'encadrement, les échanges, la technologie informatique et les initiatives de groupes cibles.

Le volet engagement met l'accent sur les quatre stratégies de programme suivantes :

1. fourniture d'assistance technique;
2. apprentissage ciblé pour l'innovation;
3. acquisition de technologies informatiques;
4. initiatives de groupes cibles.

Description des programmes d'innovation

Programme d'innovation 1 : Fourniture d'assistance technique (AT) pour l'innovation.

1. Objectif :

Le PATDEC fournira de l'assistance technique pour renforcer la viabilité et la croissance d'organismes de DEC bien établis (ODEC) au Canada. Ce volet du programme d'innovation favorisera les pratiques innovatrices et le partage des connaissances clés entre les organismes participants.

2. Stratégie du programme

- On mettra l'accent sur une assistance technique plus spécialisée, plus ciblée et de haut niveau.
- On fera des efforts particuliers pour documenter et diffuser les résultats de l'assistance technique reçue et des pratiques innovatrices dans le but de les voir se reproduire.
- La composante de l'assistance technique fournira de l'AT essentiellement en assortissant l'organisme de DEC demandeur d'AT à un fournisseur de services d'assistance technique approprié. Le PATDEC permettra aux ODEC demandeurs de choisir les fournisseurs de services, qui possèdent habituellement des ensembles de compétences très spécialisées. Les ODEC bénéficiaires devront diffuser les résultats de l'assistance technique fournie ainsi que les aspects de leur travail qui sont innovateurs et qu'il est possible de reproduire.

3. Impact désiré

Le PATDEC touchera au moins 120 initiatives de développement économique communautaire et leur fournira une assistance technique adéquate. Le programme cherche à obtenir des résultats dans les domaines de renforcement des capacités suivants :

- apprentissage et acquisition de connaissances;
- amélioration des démarches de leadership et de prise de décision;
- renforcement de la planification et de l'élaboration de projet/d'entreprise;
- instauration d'une gestion organisationnelle efficace et

- efficente;
- soutien à la viabilité économique;
- soutien à la viabilité sociale;
- amélioration de l'accès à l'expertise sectorielle;
- mise en place des conditions préalables à des processus d'évaluation efficaces;
- création d'un capital social à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité.

4. Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;
- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif;
- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;
- accepter de documenter et de diffuser les leçons tirées de l'intervention d'assistance technique;
- accepter de contribuer au moins **20 p. 100** des coûts reliés à la fourniture d'assistance technique;
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'intervention d'assistance technique.

Programme d'innovation 2. Apprentissage ciblé pour l'innovation (programme d'échanges)

1. Objectif

Ce volet a été conçu pour fournir aux ODEC la possibilité de rencontrer des « leaders de l'innovation » clés dans leur domaine de travail, et d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences concernant des innovations qu'il serait possible d'intégrer à leur projet. Le but est de créer une valeur ajoutée, une possibilité de croissance ou une amélioration de la qualité en ce concerne la fourniture de leurs produits et la prestation de leurs services.

Des exemples possibles d'apprentissages clés :

- envisager des améliorations technologiques;
- examiner des systèmes d'exécution nouveaux et plus productifs;
- apprendre à connaître de nouveaux instruments financiers et les adopter;
- chercher de nouveaux marchés;
- concevoir de nouveaux produits et services;
- étudier des approches différentes de la fourniture de produits et la prestation de services;
- trouver de nouvelles données repères concernant votre travail.

2. Stratégie du programme

- Ce volet du programme permettra aux ODEC de rencontrer des experts à l'intérieur et à l'extérieur du secteur du DEC afin de chercher des améliorations possibles et des pratiques innovatrices (les connaissances spécialisées pourraient être trouvées auprès d'autres ODEC, d'institutions privées ou publiques, de centres de recherche universitaires, de sociétés de technologie, d'institutions sectorielles, etc.);
- On mettra l'accent sur l'apprentissage et le partage. Le programme du PATDEC accordera la priorité aux échanges pouvant mener à des partenariats de longue durée et productifs.
- La proposition peut concerner plus de deux collectivités ou visites.
- Nous encouragerons les échanges entre des ODEC en provenance de différentes régions du Canada.
- Les propositions devraient comporter des paramètres clairs en ce qui concerne l'apprentissage prévu grâce au processus, et ses résultats à court et à long terme.

3. Impact désiré

Les participants adopteront des pratiques innovatrices et plus appropriées pour améliorer leurs programmes, leurs produits et leurs services. Le PATDEC soutiendra au moins 50 initiatives présentées par des ODEC.

4 Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;
- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif;
- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;
- accepter de documenter et de diffuser les leçons tirées de l'intervention d'assistance technique;
- accepter de contribuer au moins **20 p. 100** des coûts reliés à la fourniture d'assistance technique;
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'intervention d'assistance technique.

Programme d'innovation 3. Programme de perfectionnement technologique (TIC)

1. Objectif

Le PATDEC soutiendra l'implantation d'équipement et de programmes technologiques plus complexes chez des organismes de DEC bien établis.

2. Stratégie du programme

- Le soutien sera accordé aux demandeurs qui pourront démontrer les avantages de l'implantation de technologies avancées et de la valeur

qu'elle ajoute à l'objectif principal de l'organisme (c.-à-d. avantages directs pour les clients, réseautage, revenus générés, efficacité accrue de la direction, potentiel de croissance, durabilité des projets).

- L'achat de programmes informatiques spécialisés et la formation avancée peuvent être assurés dans divers domaines tels que les programmes de financement, les technologies de publication avancées, les technologies qui soutiennent des procédés de production plus efficaces ou qui permettent de répondre aux besoins d'une clientèle de base plus vaste, les réseaux d'ordinateurs communautaires et les services de babillards électroniques, les bases de données relationnelles, la création de sites web (y compris le commerce électronique), les vidéoconférences, etc.

3. Impact désiré

- Au moins 30 ODEC seront touchés par ce programme.
- Les ODEC auront la chance d'être à l'avant-garde de la prestation de services grâce à une utilisation plus efficace des technologies appropriées.
- Les ODEC auront réalisé des économies supplémentaires dans la gestion de leur entreprise.
- Les ODEC auront élargi leurs réseaux et leurs partenariats grâce à leur capacité de consulter de nouvelles sources d'information.
- L'ajout de nouvelles technologies aura un impact direct sur la viabilité à long terme de l'entreprise.

4. Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;
- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif;
- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;
- accepter de documenter et de diffuser les leçons et les répercussions de l'intervention de ces nouvelles technologies;
- accepter de contribuer au moins **40 p. 100** du total des coûts de l'initiative;
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'intervention d'assistance technique.

Description des programmes d'engagement

Programme d'engagement 1. Mentorat et encadrement de l'assistance technique

1. Objectif

Le PATDEC offrira de l'assistance technique aux organismes de DEC et aux organismes communautaires en phase de démarrage afin de les aider à établir les fondements d'un engagement soutenu dans le DEC. Le PATDEC aidera à améliorer la capacité des organismes de planifier, gérer et exécuter avec succès des initiatives de développement locales, et à fournir de l'encadrement tout au long des différentes phases de développement de leur projet (phase de l'établissement des fondements, phase de l'élaboration et phase de démarrage).

2. Stratégie du programme

- Les approches d'AT ayant trait à l'encadrement communautaire et au mentorat à long terme seront favorisées.
- Le modèle de l'encadrement devrait aider les ODEC à acquérir davantage de compétences en matière d'entrepreneuriat social et de gestion d'une entreprise commerciale, leur permettant ainsi de conserver et de renforcer leurs compétences locales.
- L'assistance technique professionnelle fournie devrait faciliter le perfectionnement des personnes engagées dans l'initiative.
- Le soutien peut être fourni pour une période allant jusqu'à deux ans.
- Le PATDEC cherche des organismes capables de produire de réels résultats grâce à l'AT fournie et d'engendrer des initiatives innovatrices.
- Tous les nouveaux groupes devraient approfondir leur compréhension des principes du DEC et de ses modèles.

3. Impact

Le PATDEC touchera au moins 100 initiatives communautaires de DEC et leur fournira une assistance technique adéquate; on cherchera à obtenir des résultats dans les secteurs de renforcement des capacités suivants :

- apprentissage et acquisition de connaissances;
- amélioration des méthodes de leadership et de prise de décision;
- renforcement de la planification et de l'élaboration de projets/d'entreprises;
- instauration d'une gestion organisationnelle efficace et efficiente;
- soutien à la viabilité économique;
- soutien à la viabilité sociale;
- augmentation de l'accès à l'expertise sectorielle;
- mise en place des conditions préalables à des processus d'évaluation efficaces.

4. Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;
- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif;

- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;
- accepter de documenter et de diffuser les leçons et les répercussions de l'implantation de ces nouvelles technologies;
- accepter de contribuer au moins **20 p. 100** du total des coûts de l'initiative;
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'affectation de l'assistance technique.

Programme d'engagement 2. Échanges entre collectivités

1. Objectif

Le PATDEC soutiendrait des OC qui établissent des liens avec des ODEC, qui, à leur tour, pourraient agir comme mentors auprès des organismes moins expérimentés.

2. Stratégie du programme

Nous favoriserions les liens entre des OC et des ODEC bien établis, ces derniers offrant aux OC la possibilité d'apprendre auprès d'organismes plus avancés, dans l'espoir que les ODEC puissent agir en tant que mentors auprès des nouvelles initiatives en phase d'élaboration.

- Les partenariats ou les liens à long terme sont souhaitables et devraient être encouragés.
- Le programme d'échange pourrait créer des occasions pour que plus de deux collectivités se rencontrent. Les OC détermineront le genre de rencontre dont ils ont besoin.
- L'échange pourrait aussi comprendre certaines capacités de TIC afin d'assurer une communication à long terme et efficace entre les parties.
- Le programme d'échange pourrait également inclure la participation des organismes de développement locaux et régionaux ainsi que des universités.

3. Impact

Au moins 50 OC bénéficieront de ce programme.

- Des relations à long terme établies au sein de la collectivité et menant à d'éventuels partenariats.
- La possibilité que les organismes établis de longue date puissent agir comme mentors auprès d'organismes nouvellement créés.

4. Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;
- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif;
- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;

- accepter de documenter et de diffuser les leçons et les répercussions de l'implantation de ces nouvelles technologies;
- accepter de contribuer au moins **20 p. 100** du total des coûts de l'initiative;
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'affectation de l'assistance technique;
- les montants seront alloués principalement pour payer les frais de déplacement, de subsistance et de communication. Les honoraires payés pour les services d'experts nécessaires à l'échange seront admissibles jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du coût total de l'initiative.

Programme d'engagement 3. Acquisition de technologies informatiques

1. Objectif

Permettre à de nouveaux organismes de DEC et à des organismes en phase de démarrage de faire l'acquisition des technologies informatiques de base nécessaires pour mettre en œuvre plus efficacement leurs programmes et leurs services.

2. Stratégie du programme

- Les nouvelles initiatives auront la possibilité d'acquérir les technologies informatiques de base (matériel et logiciels) nécessaires pour exécuter leurs programmes.
- On permettra aux participants d'acheter du matériel informatique courant, des logiciels de base pour la gestion tels que des programmes comptables de base, des bases de données commerciales, des suites de programmes de gestion de bureau, des logiciels de gestion de programmes et des logiciels d'édition électronique, ainsi que d'autres logiciels de base relatifs à la gestion.
- Le programme exigera que les organismes soient branchés au World Wide Web.
- On exigera qu'une formation soit donnée sur l'utilisation du nouveau matériel et des nouveaux logiciels; cette formation pourrait être offerte par l'entremise du PATDEC.

3. Impact

Au moins 50 OC seront touchés par ce programme.

- Les ODEC auront acquis une efficacité supérieure en ce qui concerne la gestion de leur entreprise.
- Les ODEC auront élargi leurs réseaux et leurs partenariats grâce à leur capacité de consulter de nouvelles sources d'information.

4. Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;

- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif;
- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;
- accepter de documenter et de diffuser les leçons et les répercussions de l'implantation de ces nouvelles technologies;
- accepter de contribuer au moins **20 p. 100** du total des coûts de l'initiative;
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'affectation de l'assistance technique;
- les montants seront alloués principalement pour payer les frais de déplacement, de subsistance et de communication. Les honoraires payés pour les services d'experts nécessaires à l'échange seront admissibles jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du coût total de l'initiative.

Programme d'engagement 4. Initiatives de groupes cibles

But

Certaines communautés d'intérêts ont éprouvé de sérieuses difficultés à s'engager dans des initiatives de DEC. Les conditions de vie de leurs membres sont souvent plus précaires. Pour devenir des membres actifs de la collectivité et pour assurer le succès de leurs initiatives, les OC qui représentent ces groupes particuliers auront besoin d'un soutien supplémentaire de façon à être des fournisseurs efficaces de services et de produits pour leur communauté d'intérêts.

1. Objectif

Le PATDEC offrira aux nouveaux groupes représentant des communautés d'intérêts spécifiques (jeunes, autochtones, nouveaux immigrants, femmes, personnes handicapées ou autres groupes désavantagés de la société) un soutien supplémentaire afin de faciliter leur engagement dans des initiatives de DEC.

2. Stratégie du programme

- Les fonds offerts par le biais de ce volet seront accordés en priorité aux communautés d'intérêts qui font une demande au volet « mentorat et encadrement », mais qui ont besoin d'acquérir des compétences additionnelles pour s'engager dans leur projet de manière efficace.
- Le soutien financier pourra servir à aider ces communautés spécifiques à renforcer des compétences nouvelles ou existantes dans des domaines tels que le leadership, l'entrepreneuriat, le développement organisationnel, la gestion et les compétences sectorielles, etc.;
- Les fonds supplémentaires seront alloués après une évaluation approfondie des besoins, et à la recommandation du représentant régional du PATDEC et des fournisseurs d'AT appelés à intervenir.

- Les fonds alloués serviront à de la formation, à des processus d'encadrement et à des activités d'apprentissage.

3. Impact

- Cette composante appuiera 50 initiatives de groupes cibles.
- Les groupes participants auront une capacité d'entrepreneuriat social accrue et acquerront une plus grande confiance et reconnaissance au sein du milieu communautaire.
- Nous espérons qu'un bon nombre de ces organismes mettront sur pied des projets de DEC au cours de la même année.

4. Conditions d'admissibilité

- remplir le formulaire de demande affiché sur le site web du PATDEC;
- être légalement constitué à titre d'organisme sans but lucratif ou être parrainé par une personne morale pouvant agir à titre d'administrateur de l'organisation (voir la politique du PATDEC en matière d'entités publiques);
- posséder les compétences administratives nécessaires pour gérer les fonds fournis et en rendre compte;
- accepter de documenter et de diffuser les leçons et les répercussions de l'implantation de ces nouvelles technologies;
- accepter de contribuer au moins **20 p. 100** du total des coûts de l'initiative (dans des circonstances exceptionnelles, le PATDEC acceptera une contribution de 10 p. 100 en argent et de 10 p.100 en nature);
- puisque les fonds du PATDEC sont considérés comme des fonds d'amorçage, on encourage les ODEC à solliciter d'autres contributions financières pour l'affectation de l'assistance technique.